RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Saint-Denis, le 20 mars 2021

Le Directeur général de l'ARS d'Ile-de-France
au
Préfet du Val d'Oise

Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19

Par courrier électronique en date du 20 mars 2021, vous m'avez saisi pour avis sur un projet d'arrêté visant à mettre en place de nouvelles mesures afin d'enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19.

1. Evolution des indicateurs épidémiologiques en Ile-de-France et dans le Val d'Oise

La situation épidémique en Ile-de-France se dégrade rapidement.

Depuis début janvier 2021, le taux d'incidence[1] et le taux de positivité[2] en Ile-de-France ont connu une augmentation constante et importante : le 19 mars (calculs sur la semaine allant du 9 au 14 mars), le taux d'incidence brut s'élève à 446,1 cas confirmés pour 100 000 habitants et le taux de tests RT-PCR positifs à 10,1 % sur la région.

Dans le Val d'Oise, les chiffres sont également élevés et montrent une nette dégradation des indicateurs épidémiologiques depuis plusieurs jours. Le 15 mars, le taux d'incidence s'élève à 544,8 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 12,8 %.

La progression des contaminations s'observe dans l'ensemble des classes d'âge et en particulier chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Dans le Val d'Oise, ce taux pour les plus de 65 ans est de 460,0 cas pour 100 000 habitants (sur les données du 10 au 16 mars). L'augmentation du nombre de cas et de la circulation virale dans cette tranche d'âge particulièrement à risque de formes graves de l'infection au COVID-19 est inquiétante en termes d'impact sanitaire.

L'accélération de la circulation du virus sur l'ensemble de la région a un impact de plus en plus marqué sur les hospitalisations, en particulier sur les services de réanimation et de soins critiques. Au 19 mars, 6083 patients sont hospitalisés dans la région en raison du Covid-19, dont 1221 en réanimation. Le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid+ s'élève à 51,4 % de l'ensemble des lits de réanimation, de surveillance continue et de soins critiques. Rapportés aux nombre de lits de réanimation issus de l'enquête annuelle 2019, le nombre de cas de Covid représente actuellement 108,9 %. Des déprogrammations sont nécessaires dans l'ensemble des établissements de la région.

Cette progression rapide de l'occupation des lits de réanimation a conduit l'ARS à demander aux établissements de soins de déprogrammer les opérations à hauteur de 40% le plus rapidement possible, de manière à être en capacité d'accueillir les patients Covid dans les services de soins critiques. Une déprogrammation supplémentaire est d'ores et déjà envisagée.

[1] Nombre de personnes testées positives sur la semaine de référence, rapporté au nombre d'habitants.
[2] Nombre de tests RT-PCR positifs sur la semaine de référence, rapporté au nombre de tests réalisés.

En outre, l'apparition des variants au virus de la Covid (britannique, sud-africain et brésilien) fait craindre une cinétique de l'épidémie plus rapide que la souche historique. En Île-de-France, en semaine 9, 49 % des tests positifs (soit 24 342 tests) ont été analysés par RT-PCR de criblage qui permettent de repérer la présence d'un variant. Parmi ces tests criblés, 68,6 % (soit 16 699 tests positifs) correspondaient au variant 20I/591Y.V1 (britannique) et 5,3% (soit 1 094 tests positifs) au variant 20J/501Y.V2 (sud-africain) ou 20H/501Y.V3 (brésilien). La progression du variant britannique est particulièrement rapide sur l'ensemble de la région et atteint 75,7 % dans le Val d'Oise.

2. Mesures envisagées

Dans ce contexte de progression de la circulation virale et de pression de plus en plus importante sur les hôpitaux, des mesures renforcées de limitation de la circulation virale sont nécessaires.

Dans ce cadre, vous envisagez de prendre les mesures suivantes :

- Fermeture des magasins de vente et des centres commerciaux de plus de 10 000 m^2 ;
- Limitation pour les marchés forains aux seules ventes de produits alimentaires les samedis, dimanches et jours fériés ;
- Interdiction d'organiser des brocantes et vides greniers sur la voie publique et dans les espaces accessibles au public,
- Interdiction d'organiser des fêtes foraines et manèges,
- Interdiction d'organiser des barbecues sur la voie publique et dans les espaces accessibles au public,
- Interdiction de consommer des boissons alcooliques dans l'espace public,
- Organisation des activités de la base de loisirs de Cergy-Pontoise, selon les prescriptions suivantes :
    - L'accès aux parkings est interdit à tous les véhicules motorisés
    - Les barbecues et les repas en plein air sont interdits,
    - Les activités commerciales et les animations sont interdites.
- L'expérimentation permettant à certains restaurants d'ouvrir une restauration collective pour les salariés du secteur du BTP est suspendue.

Ces mesures visent à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission et permettent ainsi de lutter contre la propagation du virus.

Elles ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du département du Val d'Oise, à partir du 20 mars et jusqu'au 16 avril inclus.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émets un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Aurélien ROUSSEAU